



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 608

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 12 juillet 2016, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 608 – Concernant un emprunt pour effectuer des travaux pour l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées aux étangs aérés.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

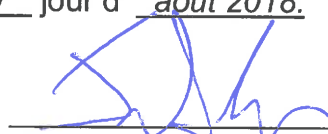
DONNÉ àAscot Corner.....ce..... 9^e...jour d' août.....
de l'an deux mille dix-huit.



Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du 9 août au 19 août 2018.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour d' août 2018.



Directeur général et secrétaire-trésorier